

La Flandre et le français: une histoire mouvementée

André Bénit

Universidad Autónoma de Madrid

0. Introduction

Petit pays de 30.500 km² et de dix millions d'habitants, la Belgique est le lieu où s'entrechoquent trois «plaques» linguistiques: le néerlandais, le français et l'allemand. Car, contrairement à la cohabitation douce qui règne dans le Grand-duché de Luxembourg entre le français, l'allemand et le luxembourgeois, la situation y est conflictuelle, spécialement entre les communautés flamande et francophone.

Pour faire bref, disons que les Belges ont *grosso modo* adopté le néerlandais standard (*Algemeen Beschaafdt Nederlands*, «néerlandais général cultivé»), au Nord, dans l'aire couverte par les dialectes bas-allemands, regroupés sous l'étiquette de «flamands»; le français, au Sud, dans l'aire couverte par quatre dialectes d'oïl (le picard, le wallon, le gaumais et le champenois), ainsi qu'à Bruxelles (sise en terre flamande mais aujourd'hui très largement francisée); et l'allemand, à l'Est, dans l'aire couverte par deux dialectes moyen-allemands -le francique ripuaire (dans la région de Raeren) et le francique mosellan (dans la région de Saint-Vith)- et par un parler de transition entre le limbourgeois et le francique ripuaire (dans la région d'Eupen).

Assez curieusement, le tracé de la frontière linguistique qui parcourt le pays d'est en ouest n'a que très peu varié depuis sa fixation au haut Moyen Age, lors des migrations germaniques. Séparant à l'origine des parlers germaniques et des parlers romans, cette frontière est aujourd'hui celle de langues standard: le néerlandais en Flandre (terme utilisé ici dans son sens large de «Belgique néerlandophone»), et le français en Wallonie et dans la capitale. La situation ne fut toutefois pas toujours aussi simple car à cette division apparemment limpide n'a pas toujours correspondu une identique répartition des langues de culture; des siècles durant, sur son versant germanique, cette frontière s'est en effet montrée fort perméable à la langue et à la culture françaises, lesquelles, au cours du temps, connurent dans l'aire flamande des fortunes diverses.

A la fin du XII^e S. -moment où l’ancien français tend à remplacer le latin dans les actes et les chartes-, le mouvement de francisation gagne non seulement le Hainaut roman mais aussi le duché de Brabant et le comté de Flandre. Dans *Berthe au grand pied*, Adenet le Roi, dont la carrière littéraire se déroule au XIII^e S. en Flandre et en Brabant, écrit:

Avoit une coustume ens el tyois païs

Que tout li grant seignor, li conte et li marchis

Avoient entour aus gent francoise tou-dis

Pour aprendre François leurs filles et leurs fils (cité par Bernard, 1997: 240).

C’est dire que, dès le Moyen Age, il existe une histoire du français aussi bien en pays wallon qu’en pays flamand puisque, sur l’ensemble de ce territoire d’entre-deux, l’influence française se répand alors irrémédiablement, dans les milieux aristocratiques, puis dans la haute bourgeoisie. Devenu progressivement la langue de l’administration, de la culture et de l’écrit, le «langage français» résiste sans trop de mal aux premières revendications linguistiques exprimées dès le XIV^e S. en faveur de la langue flamande et aux efforts alors déployés pour le «bouter hors». Ici comme ailleurs, les couches sociales privilégiées, et même -dès le siècle des Lumières- la bourgeoisie des petites villes, se laissent de plus en plus séduire par le français devenu la langue culturelle, mondaine et scientifique par excellence.

Dans le territoire de la future Belgique, le français dut donc faire face à une double concurrence: celle des parlers germaniques au nord de la frontière dialectale (concurrence dont il sortira perdant); celle des parlers romans au sud (concurrence dont il sortira gagnant). Aussi, de part et d’autre de la frontière linguistique, se développa un certain état de bilinguisme: franco-wallon en Wallonie, une région qui se francisera au cours du XX^e siècle; et franco-flamand en Flandre, une région dont l’uniformisation linguistique se fit, également au cours du siècle dernier, au moyen du néerlandais, mais où perdura une situation de diglossie, puisque le français y fut longtemps la langue de l’«élite» qui se coupait ainsi du gros de la population. Bien évidemment, cette situation est à l’origine de la fameuse question linguistique belge.

1. Aperçu historique du français en Flandre: une relation privilégiée et tumultueuse

Comme l’indique Dominique Willems, l’histoire du français en Flandre est celle d’une relation à la fois «privilégiée et tumultueuse», et fort méconnue tant par les voisins du Sud (les Français) et du Nord (les Hollandais) que par les Belges eux-mêmes. Il est vrai que cette relation est difficile à appréhender dans toute sa complexité car, à l’heure d’étudier la position très fluctuante du français en terre

flamande, il faut prendre en compte des paramètres géographiques, sociologiques, temporels et générationnels...; en effet, la présence du français à Gand, Anvers ou à la côte belge n'est en rien comparable à celle d'autres villes ou aires moins bourgeoises et/ou moins commerçantes, et varie aussi très fort d'une classe sociale à l'autre; enfin, la situation actuelle diffère considérablement de celle d'il y a quelques décennies:

L'enseignement est devenu unilingue, la vie professionnelle aussi. A la longue, rien ne résiste à la contrainte du quotidien. Les générations passent. Elles résistent, plient et se résignent. Ceux qui se rebellent s'en vont, s'en sont allés. Ceux qui demeurent évoluent. Les plus âgés se réfugient dans leur nostalgie, les plus jeunes ont une perception entièrement différente. La vie sociale a submergé les aspirations qui étaient celles de leurs parents. Beaucoup d'entre eux se sont mariés avec des néerlandophones. La vie scolaire fait de leurs enfants des bilingues, mais ce bilinguisme privilège de plus en plus le flamand, là où l'usage du français l'emportait, il y a encore quelques années (Beyer, 2002: 131).

Lorsque la Belgique acquiert son indépendance après vingt ans d'occupation française (1794-1814) et quinze ans de régime hollandais (1815-1830), la frontière linguistique qui la traverse est autant sociologique que géographique: l'aristocratie et la bourgeoisie s'expriment en français dans l'ensemble du royaume tandis que le peuple y parle ses dialectes, germaniques au Nord et romans au Sud. Ces données expliquent que la situation linguistique assez particulière de ces provinces ne fût guère un obstacle à la création de ce nouvel État, unitaire et unilingue dans les faits. Malgré l'article 23 de sa Constitution qui affirme la liberté d'usage des langues, l'État belge ne parle alors officiellement que la langue de ses dirigeants. C'est dire qu'avec l'indépendance du pays s'y renforce la suprématie du français.

Contrairement à ce qui se passe en Wallonie où le peuple se francisera tant bien que mal, en Flandre -où vit déjà la majorité de la population belge-, la tension croît inexorablement, donnant naissance au *Mouvement flamand* qui dénonce cette situation antidémocratique; d'emblée, la lutte sociale s'y double d'une question linguistique. Quelques décennies passeront avant que ce mouvement de défense et de promotion de la culture et de la langue flamandes n'y aboutisse à la reconnaissance légale de l'usage public du néerlandais¹ (p.ex.: en 1889 dans les tribunaux).

¹ Signalons avec Francard que «la langue porteuse d'identité pour les Flamands n'est pas exactement le néerlandais en usage aux Pays-Bas. Jusqu'après la seconde guerre mondiale, la grande majorité des Flamands usaient de parlars régionaux, regroupés traditionnellement sous l'étiquette «flamand», et non du néerlandais standard. [...] Si, aujourd'hui, le néerlandais de Flandre ne présente pas de différence fondamentale avec celui pratiqué aux Pays-Bas, les traits flamands qu'il recèle sont à forte connotation identitaire et, aux yeux de nombreux Flamands, ils doivent être préservés (y compris dans l'enseignement)» (Francard, 1995: 42-43).

Convertie à la fin du XIX^e siècle en une région bilingue mais où la maîtrise du français reste une condition *sine qua non* de promotion sociale au moins jusque dans les années soixante, entre-temps la Flandre voit basculer son univers socio-politique. Grâce à l’application du suffrage universel qui, dès 1919, confirme dans les urnes leur caractère majoritaire, les Flamands néerlandophones acquièrent définitivement la prépondérance de fait dans l’Etat belge. En découlera dans les années vingt et trente une abondante législation consacrant l’égalité des langues et le *principe de territorialité* -ou *droit du sol*: le choix de la langue est déterminé par l’appartenance à la Région- vs le *principe de personnalité* -droit de la personne à choisir sa langue. La Flandre devient ainsi officiellement unilingue, une évolution bientôt entérinée par une série d’arrêtés officiels: flamandisation de l’Université de Gand en 1932 ou adoption du néerlandais comme langue officielle de la région en matière judiciaire en 1935... Certes, le recul du français n’y sera pas immédiat mais il y est désormais constant et imparable.

Après la Deuxième Guerre -au cours de laquelle plusieurs mouvements extrémistes flamands collaborent avec l’occupant favorable à leur programme fédéraliste et à l’issue de laquelle «les excès de la répression et la lenteur mise à édicter les mesures d’apaisement et d’amnistie pèseront lourdement sur la communauté flamande» (Chiroux, 1999: 372)-, les divergences entre les partenaires ne cesseront de s’accumuler sur des questions aussi délicates que la «question royale» (1945-1950) ou la «question scolaire» (1952-1958). 1958, l’année du «pacte scolaire», est aussi celle de l’Exposition Universelle de Bruxelles, peut-être la dernière manifestation d’unité et de fierté nationale, mais dont le symbole «était celui de la fission atomique... La déstabilisation définitive de l’État unitaire fondé en 1830 approche à grands pas. Fort peu y croient alors vraiment» (Quaghebeur, 2000: 192).

En effet, dès le début des années soixante, les choses se gâtent entre une Wallonie en pleine bérézina économique et une Flandre de plus en plus puissante et orgueilleuse. Le gouvernement à majorité flamande vote alors de nouvelles lois défavorables aux francophones; elles consacrent, entre autres, la suppression du «volet linguistique» dans les formulaires du recensement général de la population -lequel permettait la flexibilité de la frontière linguistique, notamment dans la région bruxelloise- ainsi que le clichage définitif de cette frontière... Assurément, l’affrontement entre les communautés atteint son paroxysme en 1968 lors de la crise de l’Université catholique de Louvain², dédoublée dès la décennie suivante, celle de la fédéralisation de l’État belge.

Aujourd’hui, bien qu’il ait atteint ses objectifs primordiaux tels que l’enrayement du processus de francisation, la délimitation du territoire néerlandophone, la reconnaissance de la culture flamande et de la langue néerlandaise -laquelle finit par

² Le but avoué était l’homogénéisation linguistique de la Flandre et de la Wallonie.

conquérir toutes les aires d'emploi (justice, administration, enseignement,...) et, partant, un prestige social trop longtemps réservé au français-, le *Mouvement flamand* poursuit de nouveaux buts, telles la récupération de Bruxelles et l'éradication de tout ce qui, en Flandre, n'est pas flamand.

Dans son *Labyrinthe belge*, le journaliste et écrivain Geert Van Istendael dénonce haut et clair la stratégie de nombre de ses compatriotes. Certes, des injustices furent commises, car «les classes dirigeantes francophones ont été trop obstinées dans la défense de leurs scandaleux privilèges culturels, et trop lents à comprendre que la survie de ce pays dépendait de la réparation de cette injustice»; toutefois, le citoyen flamand moderne n'a plus aucune raison de se plaindre des préjudices subis par le passé. C'est pourtant la voie suivie par le *Vlaams Belang*, parti qui concentre la vieille rancune flamande à l'égard des «fransquillons» et qui «réussit merveilleusement bien à rattacher [celle-ci] à des thèmes nouveaux, propres à l'extrême droite: xénophobie, racisme, insécurité» (Van Istendael, 2004: 264-265). Ainsi, cette région, l'une des plus riches de l'Union Européenne, se vautre-t-elle dans «la culture de la lamentation». Par qui le Flamand se sent-il lésé?

Par tout le monde. Par ces fainéants de Wallons. Par cette ville hostile qu'est Bruxelles. Par ces sales Marocains. Ces Polonais débraillés. Ces voleurs de demandeurs d'asile./ La misère imaginaire flamande est celle d'un enfant gâté. [...] Aux élections, il saisit sa chance et tape méchamment autour de lui. J'exagère. Un Flamand sur quatre le fait. Mais c'est un chiffre effrayant (Van Istendael, 2004: 267).

Aux dernières élections, bien qu'il se soit globalement maintenu, le *Vlaams Belang* n'a toutefois pas réussi sa percée tant redoutée. «Extrême droite. No pasarán», titrait le journal *Le Soir* du 9 octobre 2006.

2. La Flandre: un laboratoire exceptionnel pour (socio)linguistes

Pour décrire l'évolution linguistique de la Flandre depuis 1830, laquelle se fit par étapes et moyennant des formes diverses et originales de bilinguisme et de diglossie, Willems propose un schéma en quatre phases: un «bilinguisme hétérogène» où les deux langues sont parlées par des ensembles distincts de personnes: le français par l'«élite» des villes et le flamand par le reste de la population, une petite partie de la population étant bilingue; un «bilinguisme homogène» de nature diglossique, où une partie croissante de la population devient bilingue, le français restant la langue de promotion et de prestige; un bilinguisme égalitaire où, le français perdant peu à peu son statut privilégié et le néerlandais étant utilisé à tous les niveaux de communication, les deux idiomes jouissent d'un même statut social; et enfin, l'unilinguisme néerlandais, le français devenant langue étrangère.

Ce schéma global permet non seulement de saisir les changements qui se sont opérés dans la situation (socio)linguistique en Flandre durant le XX^e siècle et de mesurer combien la pratique d'une langue peut constituer une forme de pouvoir et un moyen de promotion sociale, mais aussi de situer les différents groupes sociaux dans l'évolution globale:

- le petit peuple urbain et la quasi-totalité de la population rurale ont longtemps connu le monolinguisme dialectal et une administration en langue étrangère (française ou néerlandaise); depuis quelques décennies seulement, grâce à la prolongation de la scolarité obligatoire, ces groupes utilisent de façon habituelle le néerlandais standard à côté des dialectes flamands et ont accès au français en tant que langue étrangère;
- pour les «classes supérieures», le français est resté très longtemps la langue de culture et la seule langue pratiquée en milieu familial; l'utilisation d'une langue différente par la classe dominante, accompagnée d'un sentiment de privilège et de supériorité, a longtemps accentué la distance entre l'«élite» et le peuple; la frontière linguistique y fut donc longtemps socio-économique;
- quant à la petite bourgeoisie, elle voyait dans l'apprentissage et l'utilisation du français une voie de promotion sociale. Dans *Une enfance gantoise* (1976), l'écrivaine Suzanne Lilar illustre parfaitement cette situation.

Il va de soi que la qualité de la langue française varie fort selon les groupes : si le français parlé par l'aristocratie et la bourgeoisie est réputé pour son excellence (voire son artificialité), celui de la petite bourgeoisie multiplie les interférences avec le néerlandais et le dialecte flamand. Par ailleurs, l'évolution des différents groupes selon des rythmes distincts explique la persistance d'une minorité francophone et l'existence d'un groupe encore important de bilingues.

3. La situation actuelle du français en Flandre

Cette histoire, complexe et mouvementée, du français en Flandre a laissé des traces: positives, puisque le niveau de connaissance y reste beaucoup plus élevé que dans les pays environnants; négatives sur le plan psychologique, puisque s'y manifeste parfois encore une attitude défensive vis-à-vis du français. Toutefois, comme le note Willems, «les blessures sociales se cicatrisent rapidement et une évolution positive vers une image plus neutre se fait jour» (Willems, 1997: 268). La pratique du français n'y va donc plus de pair avec la crainte d'une perte d'identité comme par le passé; c'est aussi l'avis de Beyer pour qui si «le problème linguistique, administrativement, politiquement a cessé d'exister [...] socialement, il se résorbe inexorablement» (Beyer, 2002: 132).

3.1. La majorité néerlandophone

Comme nous l'avons indiqué, en ce début de XXI^e siècle, la connaissance du français en Flandre, bien qu'encore assez répandue, est en forte régression, et ce au profit de l'anglais; le bilinguisme actif néerlandais-français y fait donc place à un bilinguisme passif. Cependant, ce panorama général varie notamment selon les groupes socioprofessionnels: si la connaissance du français est aujourd'hui fort limitée dans le secteur public, nombreux sont les commerçants qui, dans les entités plus ou moins importantes, parlent encore un français très acceptable; d'une région à l'autre: le long de la frontière linguistique ou dans les régions touristiques, le niveau de connaissance du français est généralement élevé; selon l'âge des locuteurs: si le français des personnes de plus de 50 ans est souvent encore fort bon, par contre, le niveau de connaissance de la seconde langue nationale est bien plus faible chez les jeunes.

Plusieurs raisons sont avancées pour expliquer cette désaffection des jeunes Flamands à l'égard du français:

- la diminution du nombre d'heures consacrées à son enseignement (à peine trois heures par semaine). Mais ceci n'explique que partiellement la situation, d'autant plus que, selon les chiffres de l'Institut national de Statistiques, une très grosse majorité des élèves flamands (environ 90%) choisissent le français comme seconde langue. S'il est vrai que ce choix résulte souvent d'une décision des parents, les enquêtes signalent que la plupart des élèves ne regrettent pas cette option; on ne peut toutefois s'empêcher de penser qu'en fin de scolarité, les prestations devraient être supérieures;
- le manque de motivation: les jeunes Flamands sont plus attirés par la culture anglo-saxonne, un phénomène qui n'est pas propre à la Flandre. Ce n'est souvent qu'après leurs études secondaires que beaucoup prennent conscience de l'importance de la connaissance du français, d'où le succès croissant de formules de perfectionnement linguistique du type cours du soir, stages de langue,... Ces faits témoignent que si qualitativement la connaissance du français régresse, quantitativement des couches plus larges de la population pratiquent un bilinguisme minimal;
- un problème d'image: beaucoup de jeunes Flamands éprouvent une sorte de blocage à l'égard d'une langue qu'ils jugent plus difficile à apprendre que l'anglais.

Les besoins de français en Flandre ont fait l'objet de plusieurs études, en particulier dans le monde des entreprises. La situation peut être résumée en deux points: la connaissance des deux principales langues nationales est un atout important puisque le premier marché d'exportation des entreprises flamandes se situe en Belgique francophone; l'enseignement du français n'est pas suffisamment adapté aux besoins professionnels concrets.

Bien entendu, des motifs autres qu'économiques et professionnels peuvent intervenir dans le désir d'apprendre le français: pour beaucoup de Flamands, la France reste le pays de vacances par excellence.

3.2. La minorité francophone

L'absence de recensement linguistique officiel ne permet pas d'évaluer avec précision le nombre de francophones résidant en Flandre. Selon certaines estimations, leur chiffre tournerait autour des 300.000, si l'on tient compte des francophones de la périphérie de Bruxelles (quelque 120.000) et des Français (quelque 20.000) établis dans le nord du pays. Cette minorité constituée par les «francophones de Flandre», si elle se répartit sur l'ensemble du territoire flamand -tant dans les villes qu'à la campagne, quoique avec des fluctuations très significatives d'un endroit à l'autre-, se concentre dans les grandes entités que sont Anvers (où est publié un hebdomadaire en français: *La Semaine*) et Gand. Comme on l'a dit, la situation peut varier fortement d'une ville à l'autre: si la cité qui vit naître Charles-Quint connaît encore une minorité de francophones qui édita jusqu'en 1999 son propre hebdomadaire (*Le Nouveau Courrier de Gand*) et fréquente ses cercles culturels et sportifs, à Bruges par exemple, les francophones, moins nombreux, s'y sont mieux intégrés à la bourgeoisie néerlandophone.

Si l'on se réfère au schéma des quatre phases linguistiques, le groupe qui résiste encore à l'assimilation complète avec l'environnement néerlandophone en est resté à la deuxième étape; c'est dire qu'il se distingue par un bilinguisme de nature diglossique: le français en famille et entre amis, le néerlandais à l'extérieur; la diglossie n'oppose donc plus une variété linguistique prestigieuse à une autre, mais se situe à un autre niveau: chacune des deux langues nationales y a son domaine et sa fonctionnalité propres.

Les francophones de Flandre sont donc passés, au cours du XX^e siècle, d'une position privilégiée à une situation minoritaire. Aujourd'hui, la quasi-totalité d'entre eux acceptent cette position sans rechigner: ils reconnaissent la nécessité de maîtriser parfaitement le néerlandais -la seule langue officielle de leur région- et prévoient, parfois avec quelque regret mais sans réelle opposition, une flamandisation complète de la Flandre. Ceci ne les empêche pas de revendiquer la liberté de parler français en famille et dans leur cercle d'amis et de rester très attachés à la culture française, comme en témoignent la survie de cercles artistiques et littéraires francophones, l'organisation de représentations théâtrales ou de cycles de conférences en français -certaines chahutées par les radicaux flamands. «Par rapport au néerlandais, le mépris a fait place à une acceptation neutre» (Willems, 1997: 272).

Dans les milieux intellectuels, bien qu'elle persiste, la francophonie est peu à peu concurrencée par une intelligentsia néerlandophone de plus en plus importante et cosmopolite. Les deux groupes sont bilingues; mais, tandis que pour les francophones

il s'agit souvent d'une situation diglossique, pour les néerlandophones le français est une langue étrangère. C'est sans doute dans cette catégorie sociale -dont proviennent nombre des grands écrivains belges (Verhaeren, Maeterlinck, Rodenbach, Eekhoud, Hellens, Ghelderode, Ray, Gevers, Lilar...)- que la francophonie est en plus net recul.

4. Conclusions

Dans son étude «Nef des Fous ou radeau de la Méduse? Les conflits linguistiques en Belgique», après avoir rappelé qu'en un siècle et demi, la Flandre est passée de l'asservissement politique, économique, social et linguistique à une position dominante au sein de l'Etat belge, et que cette évolution montre clairement que, dans sa lutte, la Flandre a lié la défense de ses intérêts à la sauvegarde de son intégrité culturelle, le sociolinguiste Michel Francard conclut que l'indignation des francophones de Flandre -dont le sort n'est guère enviable quand l'application du droit du sol se fait brutale et menaçante- est bien compréhensible et qu'il est par ailleurs légitime de se demander si l'asservissement de la Flandre par les francophones dans le passé justifie les sentiments revanchards qui animent certains nationalistes flamands (Francard, 1995: 41-44).

«300.000 francophones isolés au nord de la Belgique», s'indigne Edgar Fonck, le président de l'*Association pour la promotion de la francophonie en Flandre*. En effet, selon l'APFF, c'est une véritable stratégie tendant à éradiquer la minorité francophone présente sur son territoire que développe la Flandre. Témoin de cet isolement, Fonck pointe d'une part la non ratification par la Belgique (car les autorités flamandes nient l'existence d'une telle minorité) de la *Convention-cadre sur la protection des minorités nationales*³ -et ce alors qu'il s'agit d'un pré-requis pour les candidats à l'adhésion à l'Union européenne-, d'autre part, l'interdiction pour la Communauté française de Belgique de subventionner les associations culturelles francophones sises en Flandre, et ce suite aux démarches des autorités flamandes auprès de la Cour d'arbitrage.

Rappelant les paroles de Boutros-Ghali, Secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, lors du X^e Congrès mondial de la Fédération internationale des professeurs de français tenu à Paris: «Il ne faut pas défendre le français pour le français, mais bien dessiner un projet de société avec le plurilinguisme et la diversité culturelle comme principe d'action», Fonck indique

³ Il est à noter que la résolution 1301 sur la «protection des minorités en Belgique» a été votée par l'Assemblée parlementaire du Conseil de l'Europe, laquelle estime «que les groupes suivants sont à considérer comme des minorités en Belgique dans le contexte de la convention-cadre: au niveau de l'Etat, la communauté germanophone; au niveau régional, les francophones vivant dans la région de langue néerlandaise et dans la région de langue allemande, et les néerlandophones vivant dans la région de langue française» (art. 18).

que c’est avec ce même état d’esprit qu’en 1998 fut créée l’APFF, une association non politique -elle n’entend pas remettre en cause le statut linguistique de la Flandre- dont le seul but est, dit-il, de s’adresser à tous ceux qui en Flandre s’intéressent à la langue et à la culture françaises et d’œuvrer à une meilleure entente entre les deux grandes communautés culturelles. N’est-il pas en effet absurde, se demande Fonck, que les communautés flamande et Wallonie-Bruxelles signent des accords culturels avec des pays étrangers, mais pas entre elles? Dénonçant le génocide culturel dont ils sont victimes, l’APFF estime que les francophones de Flandre doivent pouvoir, en dehors de toute préoccupation politique et dans la sphère du privé, organiser leur vie culturelle. Car si, par manque de moyens ou par peur des extrémistes, les francophones du nord du pays n’avaient plus l’occasion d’entretenir les liens qui les unissent, le français et ceux qui le parlent finiraient par disparaître de Flandre. Il est vrai que les déclarations récentes d’Yves Leterme à *Libération* ne sont pas faites pour apaiser les esprits; dans cette interview, le ministre-président flamand affirme soi-disant de façon ironique et entre autres finesses que «les Francophones [des communes à facilités] ne sont pas en état intellectuel d’apprendre le néerlandais» et remet en cause le caractère permanent des dites «facilités linguistiques» reconnues en 1962 aux francophones vivant dans une série de communes flamandes de la région bruxelloise⁴.

Comme on le voit, malgré les meilleures volontés, en Belgique le culturel et le politique semblent bien indissociables⁵.

⁴ Dans un article intitulé «Leterme légitime l’insupportable nationalisme flamand» (publié dans *De Morgen*, 22 août et dans *Le Soir*, 25 août), le journaliste flamand Luckas Vander Taelen réagit aux dires populistes du politicien flamand. Dans son éditorial intitulé «Flamands et francophones: rien ne va plus?» (*Nouvelles de Flandre*, n° 39, septembre-octobre 2006), Marcel Bauwens commente lui aussi ces déclarations.

⁵ Si les revendications des francophones de Flandre ne sont pas du goût des Flamands, elles ne le sont pas davantage de celui de certains Wallons. Dans une chronique datant du 21 juin 2003, José Fontaine signale que l’appel en faveur des Francophones de Flandre signé lors d’une récente rencontre internationale au Québec par une série de Francophones du monde entier (mais pas de Wallons ni de Bruxellois francophones) est inutile au français et inamicale à l’égard des Wallons. Selon le philosophe liégeois, pour qui les Flamands francophones «se résignent mal à ce que la Belgique évolue vers un État de Flandre et un État de Wallonie» et «demeurent nostalgiques d’une Belgique francophone où ils avaient la prépondérance», ni les Wallons autonomistes ni les réunionistes (partisans d’une Wallonie réunie à la France) ne peuvent admettre un tel texte -publié sur *Vox Latina* (Forum «Avenir de la Wallonie et Bruxelles»)- qui serait un retour à l’unitarisme belge dont la Communauté Wallonie-Bruxelles est un résidu. En conclusion, Fontaine indique que, pour le rayonnement du français en Flandre, «il est plus utile de compter sur la Flandre telle qu’elle est» et que «signer des textes inamicaux à l’égard de la Wallonie ne renforce pas la francophonie que la Wallonie est le troisième pays à financer».

Bibliographie

- BERNARD, B. (1997). “Un panorama historique”, 1^e partie du chapitre “Le français dans la région bruxelloise”, in Daniel Blampain & al. (dir.): *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, pp. 239-250.
- BEYER, L. (2002). *Les lys de Flandre. Vie et mort des Francophones de Flandre (1302-2002)*, Paris, F.-X. de Guibert.
- CHIROUX, R. (1999). “Aux origines historiques du problème linguistique belge”, in Edmond Jouve & Simone Dreyfus (dir.): *Belgique. Wallonie-Bruxelles. Une littérature francophone*, Paris, Les colloques de l’A.D.E.L.F., pp. 349-373.
- FONCK, E. (2001). “300.000 francophones isolés au nord de la Belgique”, intervention au colloque *Francophonie au pluriel* (Paris, 20/05/2001), (<http://www.dmnet.be/ndf>).
- FONTAINE, J. (2003). “Un geste (involontairement) inamical à l’égard de la Wallonie”, <http://www.vigile.net/ds-chroniques/doc3/jf-03-6-21.html>.
- FRANCARD, M. (1995). “Nef des Fous ou radeau de la Méduse? Les conflits linguistiques en Belgique”, in Dominique Fattier & Françoise Gadet (ed): *Situations du français, LINX* (Paris X - Nanterre), 33 -2, pp. 31-46.
- QUAGHEBEUR, M. (2000). “De l’Ambiguïté à l’Ouvert? Soixante ans de littérature belge (1940-1999)”, in Christian BERG & Pierre HALEN (dir.): *Littératures belges de langue française. Histoire & Perspectives (1830-2000)*, Bruxelles, Le Cri, pp. 175-269.
- VAN ISTENDAEL, G. (2004). *Le labyrinthe belge*, Bordeaux, Le Castor Astral.
- WILLEMS, D. (1997). “Le français en Flandre”, in Daniel Blampain & al. (dir.): *Le français en Belgique*, Louvain-la-Neuve, Duculot, pp. 259-272.

